

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



*Commission eau du CADE : IDEAL, ACE,
SEPANSO, Santé Environnement Pays Basque, ZIP
Adour, Attac Pays Basque, Ortzadar, Mouguerre Cadre
de Vie, Association Comité de soutien aux victimes de
Fertiladour, Riverains du Seignanx.*

1874: l'usine à gaz (de ville) de Mousserolles est déplacée aux allées marines. Propriété de la Compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Bayonne (privé).

1928: Nouvelle usine construite à Blancpignon. (Compagnie du Bourbonnais)(privé)

1930: fermeture de l'usine des Allées marines

1933: une partie des terrains est vendue à M Castagné (construction de routes, fret maritime) beau père du dernier propriétaire M Delage

1946: nationalisation, GDF sauf l'îlot « Delage »

1991: déménagement de GDF sur la route de Cambo, terrains vendus à la ville de Bayonne

1994: construction du grand stade à St Denis: GDF dépense 60 millions pour dépolluer le site ancienne usine à gaz.

Premières démarches du CADE pour le site des Allées marines .

Décembre 1995: le CADE rencontre GDF (public):

Goudrons et terres polluées par les goudrons ...incinérés à la SIAP à Bassens.

Autres terres polluées: traitement thermique en Hollande

Coût total: 4,975 millions de Francs

Depuis, le CADE intervient à plusieurs reprises auprès de la DRIRE pour l'îlot Delage non dépollué.

**Marinadour :
un nouveau quartier en tête de pont
Henri-Grenet à Bayonne**

Rive-Adour

marinadour

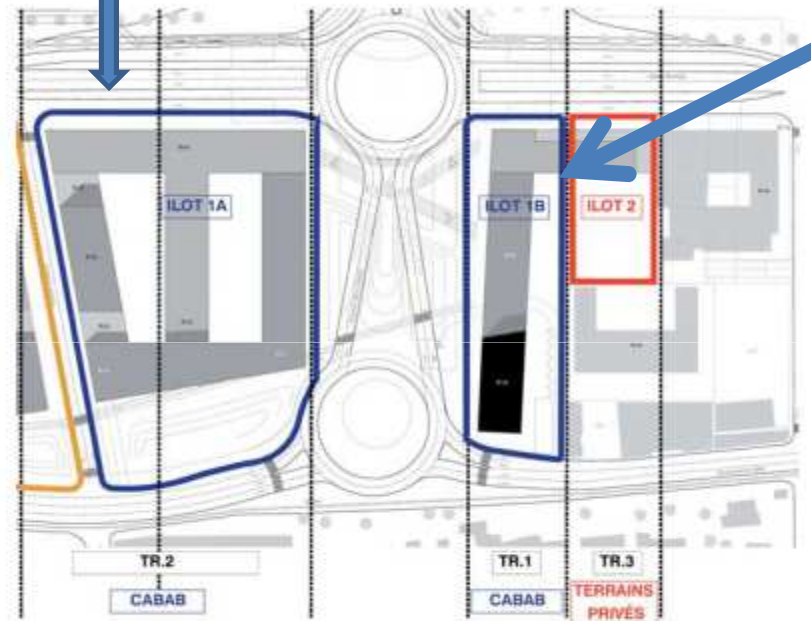


8 JUIN 2011

Marinadour

- Le permis de construire a été déposé par **Kaufman&Broad** pour l'îlot 1A. Il s'agit de l'espace délimité entre l'avenue Dubrocq, les Allées-Marines, l'avenue Henri-Grenet et le boulevard du BAB. Là, **Kaufman&Broad** prévoit déjà la réalisation de 237 logements dont 95 logements sociaux (78 en social locatif et 17 en accession sociale à la propriété), 142 logements libres (70 en locatif et 72 en accession à la propriété). Il s'agit de logements allant du studio aux 5 pièces, équipés de terrasse face à l'Adour et de parking.

Pont Adour



Rive-Adour:
Hotel 4 étoiles de 95 chambres,
bureaux, résidence pour
séniors...

HPC Envirotec
21, rue du Tertre - CS 46 833
35768 SAINT-GREGOIRE

PROJET

:/ Baya1.doc

- C.A.B.A.B. -

Parcelle BO n°0144 dit « Terrain Delage »
sis 25, avenue des Allées Marines à BAYONNE (64)

ETUDE DE SOLS : DIAGNOSTIC APPROFONDI
ET EVALUATION DETAILLEE DES RISQUES SANITAIRES

Chargés d'affaires : **Frank KARG**
Géologue - Géochimiste
Président Directeur Général

François LANGLOIS
Directeur Général

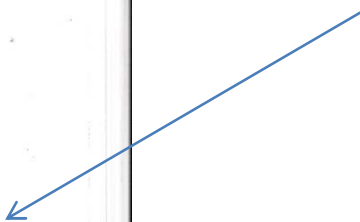
Amaury BOUDIOS
Responsable de Service

Lucie ROBIN VIGNERON
Ingénieur du génie sanitaire

Rapport HPC-F 2B/2.04.0172 a

02 septembre 2004

2004



Elle a permis d'aboutir à :

- l'existence de **risques sanitaires non tolérables** (au regard de la circulaire du 10 décembre 1999) pour l'ensemble des scénarios considérés, liés en particulier à la présence de naphthalène, cyanures libres (inhalation de polluants sous forme gazeuse), benzo(a)pyrène, et arsenic (ingestion de sol et légumes, inhalation de poussières), un excès de risques sanitaires existant également pour le cadmium en cas de présence d'un jardin potager,



(scénario commercial et bureaux): 1700 m³ à évacuer.

(scénario résidentiel collectif): 4300 m³ à évacuer.

15 oct 2004 réunion à la
CABAB:

Finale plus du double

2. Dépollution des terrains et coûts de revient :

Les représentants d'HPC Envirotec précisent que quelle que soit la destination future du site, il sera nécessaire d'évacuer les matériaux qui présentent un risque.

Dans le cas où la partie polluée serait occupée par un parking, le nombre de m³ à extraire sera de l'ordre de 1700. Dans le cas où l'endroit serait transformé en square, le sol devra être étanchéifié.

Dans le cas où l'occupation du sol serait de type tertiaire, la quantité de matière à extraire serait d'environ 1700 m³ (points noirs), le contenu de la cuve à goudron (500m³) et les sols superficiels (700 m³) soit environ 2200 m³.

Dans le cas où l'occupation du sol serait de type résidentiel (collectif), la quantité de matériaux à traiter serait d'environ 4300 m³.

Monsieur Rigaber attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'une dépollution minimaliste peut présenter des risques.

La dépollution consistera en l'excavation des souillures et à leur traitement. Les cyanures pourront être incinérés au centre de traitement de Bassens, les points noirs pourront être incinérés soit à la CIAP de Bassens, soit à Marseille, soit au Havre et le reste sera traité par désorption thermique au Pays Bas ou enfouis dans un site de classe 1 près de Bordeaux.

Le coût de dépollution va de 1 à 3,6 millions d'euros suivant le type d'occupation du sol.

Le coût de traitement des matériaux souillés dépend de leur densité, les tarifs peuvent aller de 190 à 350 euros la tonne. Le coût de transport des matériaux est de l'ordre de 30 euros/tonne pour le trajet de Bayonne à Bordeaux et le coût des excavations de 10 euros/tonnes (coût dégressif en fonction de la quantité).

L'assemblée conclut à la nécessité de produire une étude de faisabilité de l'opération en fonction de plusieurs scénarii. Les risques liés à la pose de micro-pieux dans ce secteur seront étudiés. En effet, il devra être veillé à ne pas perforez les nappes lors de leur mise en place.

3. Les étapes à venir :

- La Société HPC Envirotec transmettra un exemplaire définitif de l'étude à la CABAB qui enverra officiellement un exemplaire à la Ville de Bayonne.
- La ville de Bayonne transmettra un exemplaire de l'étude définitive au Préfet qui prendra les mesures nécessaires.
- La société HPC Envirotec transmettra à M. Delage un devis pour la réalisation d'une étude complémentaire sur le risque encouru par les personnes qui travaillent actuellement sur le site.
- La société HPC Envirotec transmettra à la CABAB un devis pour la réalisation d'une étude complémentaire afin d'affiner les risques encourus et le coût de dépollution en fonction de différents scénarii proposés.

Sylvie GARRIGOU

Diffusion aux participants

L'ACBA achète 5 millions d'euros l'îlot Delage.

Monsieur Delage part avec 5 millions d'euros et ne déboursa rien.

L'ACBA vend 4,861 millions d'euros l'îlot Delage à Kaufman et Broad.

L'ACBA prend 1,5 millions d'euros de dépollution à sa charge.
Kaufman et Broad la même somme: soit un total de 3 millions pour la dépollution.

Enfin la dépollution coûte 5 millions.

Kaufman et Broad cèdent Rive Adour à Eiffage.

Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes,
(43 associations)



Pour le CADE
V Pachon
05 59 31 85 82
victor.pachon@free.fr

Bayonne le 22 novembre 2011

A Monsieur le Sous Préfet

Monsieur le Sous Préfet,

Nous sommes intervenus récemment sur le projet Marinadour en tête de pont Grenet.
Après avoir pris connaissance du dossier à la DREAL (pièces les plus récentes datant de 2004), nous avons constaté que les terrains restaient gravement pollués.

Nous avons donc demandé à l'ACAB, des renseignements sur ceux-ci.

Nous avons pu consulter un document des promoteurs où n'apparaissait nulle part la quantité de terres, retirées, leurs différentes destinations et le coût. Ceci alors qu'une réunion du 14 oct 2004 en agglomération avait elle, chiffré ces données et souligné qu'on ne pouvait se contenter d'une dépollution à minima.

Il nous a fallu donc, alerter la presse pour que les promoteurs consentent à annoncer que les terres seraient traitées et surveillées. Ils ont alors avancé le chiffre de 3 millions d'euros pour le coût.

Cela nous semble aller dans la bonne direction.

Pourtant, puisque ces travaux vont être surveillés, nous aimerions être destinataires des données manquantes lorsqu'elles vous seront communiquées.

A savoir :

Les volumes de terres traités et suivant les polluants leur destination. Les bordereaux de transport nous seront alors bien utiles.

Nous sommes conscients que cela mettra un peu de temps mais nous avons fait preuve de patience depuis 1996, nous pouvons encore en remettre une couche.

En espérant une réponse positive de votre part, veuillez agréer Monsieur le Sous Préfet l'expression de nos salutations respectueuses

Pour les associations : V Pachon

600 000 euros
économisés

Dont 1,5 pour
l'ACBA

Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)



Pour le CADE
V Pachon
05 59 31 85 82
Victor.pachon@free.fr

Bayonne le 19 novembre 2012

A Monsieur le Sous Préfet

Monsieur le Sous Préfet,

Il y a un an nous avons écrit à votre prédécesseur pour demander les bordereaux indiquant les volumes et les destinations des terres contaminées du site Marinadour à Bayonne.

Aujourd'hui, de nombreux camions arrivent au centre d'enfouissement Hazketa à Hasparren transportant des terres issues du site. Cette arrivée suscite de grosses inquiétudes des riverains.

Dans la lettre de novembre 2011 que nous joignons, conscients de la charge de travail qui est la votre ainsi que celle de la DREAL, nous avons indiqué que nous n'étions pas pressés. Aujourd'hui, un an après, et devant l'inquiétude grandissante, nous espérons que nous obtiendrons de vos services les premiers éléments d'informations assez rapidement.

En espérant une réponse positive de votre part, veuillez agréer Monsieur le Sous Préfet l'expression de nos salutations respectueuses

Pour les associations : V Pachon

Entrevue DREAL sur Marinadour (12/03/2013):

La DREAL a les mêmes docs que nous et rien de plus. Cependant, suite à nos courriers, le préfet a questionné Kaufman et Broad et l'ACBA. La réponse « laconique » est jugée insuffisante. Elle est arrivée en sous préfecture le 14/1/2013. Il s'agit d'une étude de la société PSI. Elle est fournie pour consultation à la DREAL et l'ARS

On apprend que la zone 1 proche de l'Adour a produit 15 000 t de déchets inertes évacués à la société Botabil à St martin de Seignanx de classe 3.

La zone 2 a produit 3500t de déchets « non dangereux » évacués à Benac (65) et 3000t « non dangereux » évacués à Hasparren où un camion aurait été refusé ?
500t de « déchets dangereux » ont été évacués à Changé en Mayenne (classe1)

Il resterait 10 650 t à évacuer dont la plus grosse partie vers les Pays Bas (8500t dangereux sans doute incinérés) et 150t dangereux à nouveau à Changé Mayenne. Il resterait donc 2000t non dangereux.

(pour obtenir des m3, il faut diviser les tonnages par 2,5)

Nous avons insisté pour obtenir les différents bordereaux et analyses.

Nous avons aussi insisté pour qu'il y ait des contrôles inopinés.

Nous avons écrit une lettre demandant l'étude PSI au sous préfet.

Nous avons aussi insisté pour que le sous préfet demande à surveiller les conditions de travail des prochaines excavations car dans la première tranche nous n'avons pas vu de masques. Or c'est par les poumons que les risques sont les plus importants et les prochaines excavations vont concerner les points les plus pollués.

Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)



Pour le CADE
V Pachon
05 59 31 85 82
Victor.pachon@free.fr

Bayonne le 22 mars 2013

A Monsieur le Sous Préfet

Monsieur le Sous Préfet,

Il y a un an nous avons écrit à votre prédécesseur pour demander les bordereaux indiquant les volumes et les destinations des terres contaminées du site Marinadour à Bayonne.

Le 19 novembre 2012 nous vous avons adressé une nouvelle lettre sur ce sujet.

Après une entrevue avec la DREAL, nous avons bien compris que vous ne possédez pas encore les éléments pour nous répondre.

Nous avons par contre compris également que vous n'êtes pas resté inactif et que vous avez demandé des précisions aux promoteurs.

Ces derniers vous ont envoyé une étude du cabinet PSI qui donne quelques réponses.

Nous souhaiterions obtenir copie de ce document

Enfin nous vous demandons, à la veille de nouvelles excavations sur des points plus dangereux de veiller à la sécurité des travailleurs et des riverains. (lors de la première étape, nous n'avons pas aperçu de travailleurs portant un masque, l'étude de 2004 attirant pourtant l'attention sur le risque d'inhalation)

En espérant une réponse positive de votre part, veuillez agréer Monsieur le Sous Préfet l'expression de nos salutations respectueuses

Pour les associations : V Pachon



**Evacuation des terres contaminées
scandaleuse:**

Riverains non avisés, odeurs très fortes,
ouvriers sans masques, jus envoyés dans
les égouts, camions non bachés, terres
entreposées sur les quai avec cordons de
sciure envoyés ensuite dans l'Adour...

Conférence de presse du CADE



BURGEAP

**EIFFAGE IMMOBILIER
ATLANTIQUE**

Avenue Henri GRENET
BAYONNE (64)

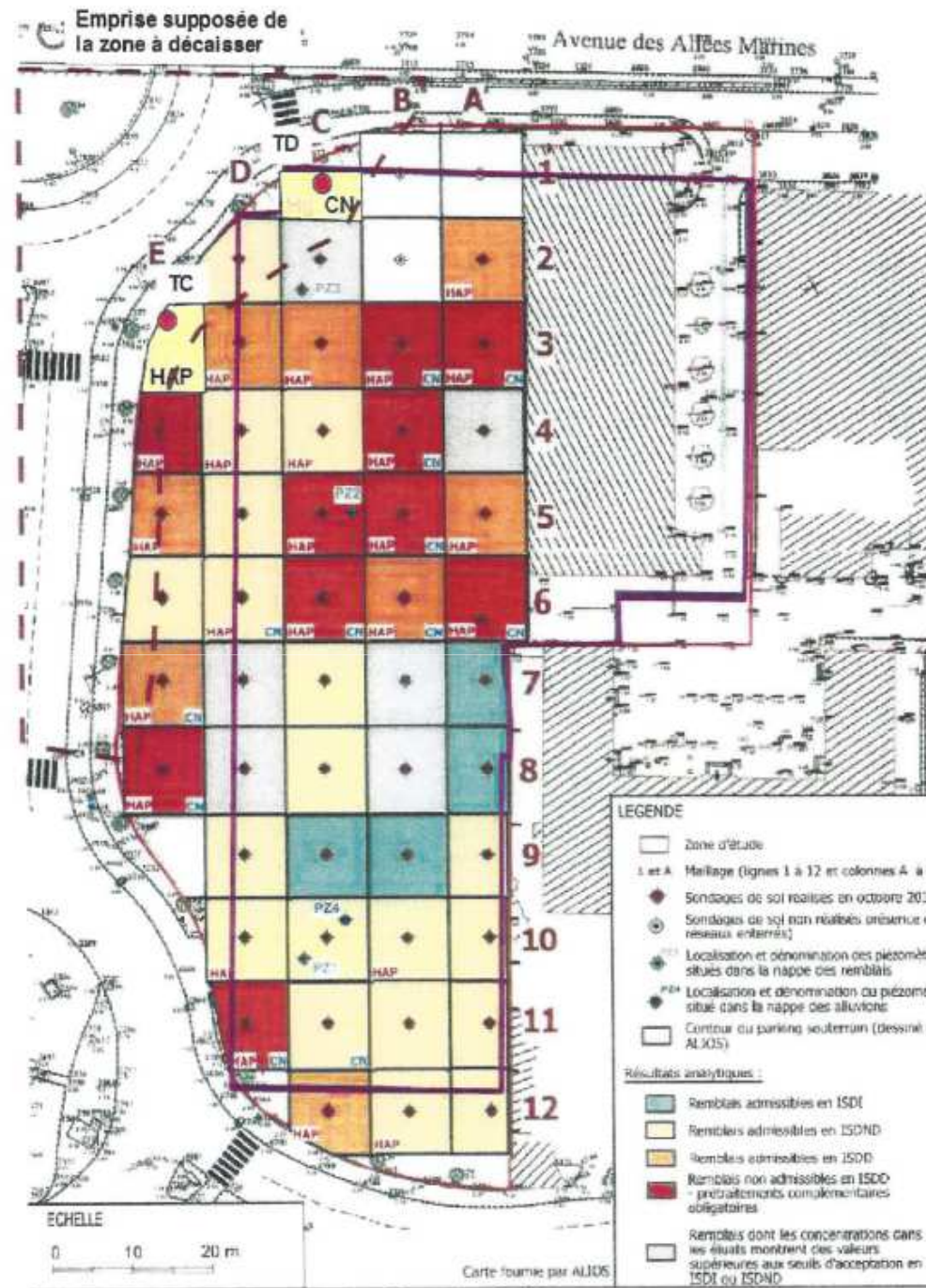
**Evaluation Quantitative des
Risques Sanitaires sur site**

Rapport RSSPSO1189-01

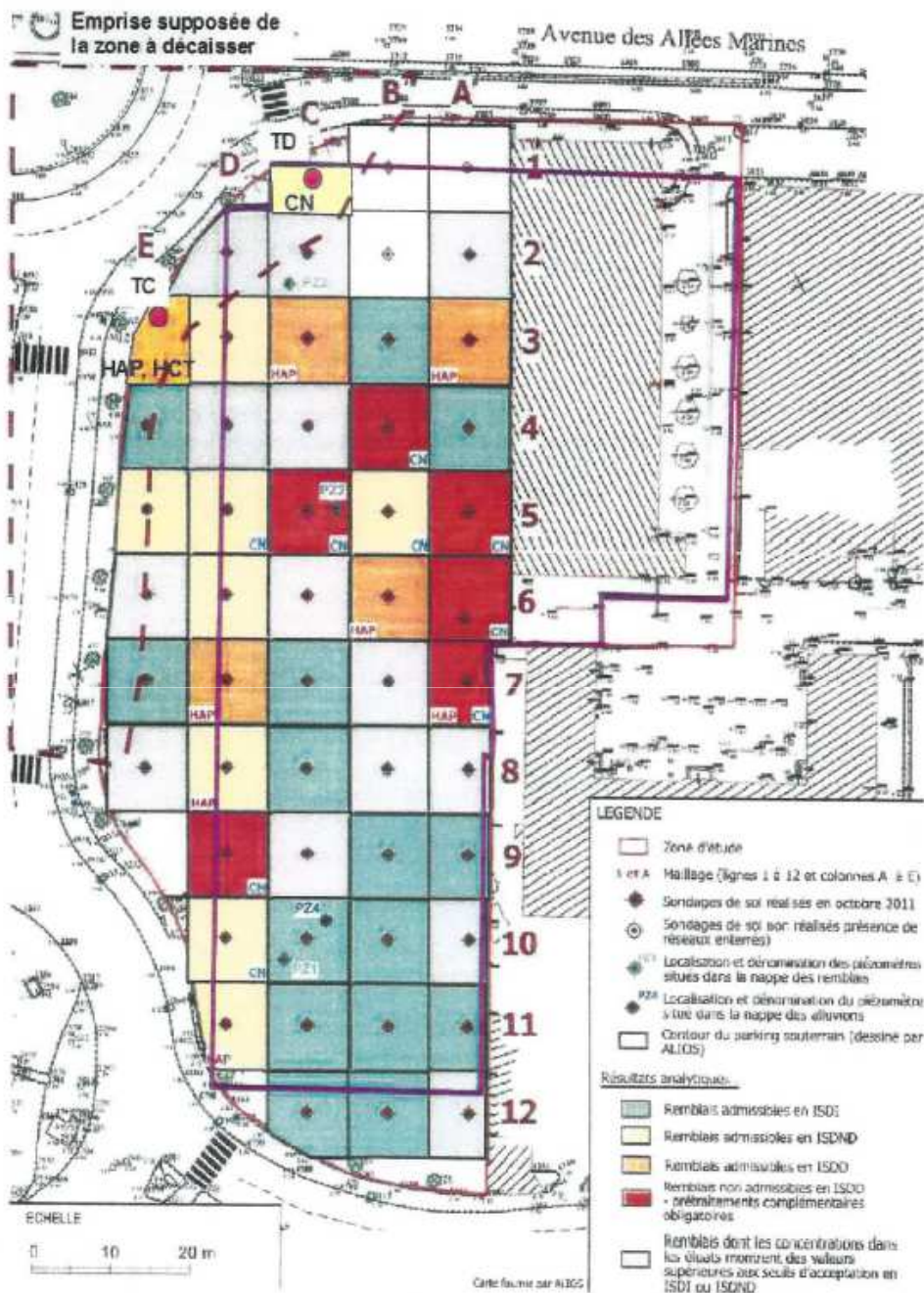
17/02/2012



OPRI:01



Tranche 0-1,2 m



Tranche 1,2-2,5 m

10. Conclusions et recommandations

EIFFAGE IMMOBILIER envisage la réalisation d'un projet immobilier (logements collectifs et parking souterrain), sur une emprise de 4 760 m², localisée en bordure de l'avenue Henri Grenet, à Bayonne (64). Cet aménagement sera réalisé au droit des parcelles référencées 172 (superficie : 4 649 m², dont l'ancien référencement était 217) et 142 de la feuille 000 BO 01, correspondant aux numéros 20 et 22 de l'avenue des allées Marines.

Dans le cadre de la réalisation d'études géotechniques, des indices de pollution (odeurs d'hydrocarbures, couleur bleutée) ont alerté EIFFAGE IMMOBILIER sur la présence potentielle de pollution dans le sous-sol. Après consultation de la base de données BASOL, il s'avère qu'une ancienne usine à gaz était localisée sur l'ensemble de la parcelle 217.

Dans ce cadre, EIFFAGE IMMOBILIER a mandaté BURGEAP pour réaliser un diagnostic initial de pollution des sols au droit du site afin d'évaluer l'état environnemental du site, de proposer les premières orientations concernant les terres à excaver et estimer sommairement les coûts de dépollution associés. Les résultats d'analyses de cette première campagne d'investigations, réalisée en août 2011, (10 sondages à la pelle mécanique à 3 m de profondeur), ont permis de mettre en évidence :

- **la présence d'une nappe d'eaux souterraines** contenue dans la couche de remblais et située à 2,3 m de profondeur lors des investigations d'août 2011 ;
- **la présence généralisée de remblais** (sur environ 2.5 m de profondeur en moyenne) dont l'état environnemental peut être synthétisé comme suit :
 - une contamination des remblais par les hydrocarbures (concentration maximale en HCT : 4 080 mg/kg MS), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP : 1 440 mg/kg MS) et les cyanures (63 mg/kg MS) a été constatée sur l'ensemble du site (excepté les échantillons S1-1 et S9-2 et ceux des sondages S2 et S8) ;
 - de plus, les teneurs en Carbone Organique Total sur brut sont également importantes (86 600 mg/kg MS) ;
 - un impact en éléments traces métalliques (ETM) et plus particulièrement par le cuivre, le plomb et le mercure dont les concentrations dépassent de plus de 10 fois la valeur de bruit de fond géochimique pour des sols ordinaires (Hg : 945 mg/kg M.S.), a été déterminé à divers endroits de la parcelle ;
 - cette contamination est probablement due à la mauvaise qualité des remblais issus de la démolition de l'ancienne usine à gaz (présence de brai, de mâchefers et divers déchets de démolition). Les concentrations mesurées sur brut (HCT, HAP, cyanures), ainsi que les concentrations en fluorures et sulfates mesurées sur éluât rendent ces matériaux non compatibles avec une admission en installation de stockage de déchets inertes (ISDI), non dangereux (ISDND) et dangereux (ISDD) ;
- **la présence d'argiles constituant le terrain naturel** : celles-ci présentent de faibles impacts en hydrocarbures, HAP et métaux. Ces impacts sont attribuables à la qualité des remblais supérieurs.

RQ : Il convient également de noter qu'en raison de l'emplacement actuel d'un bâtiment en activité au droit d'une partie du projet d'aménagement (1 452 m²), aucune investigation n'a pu être réalisée au droit et aux alentours directs (dans un rayon de 10 m environ) de ce bâtiment.

A la suite de ces premiers constats d'impact, EIFFAGE IMMOBILIER a de nouveau mandaté BURGEAP pour la réalisation d'un diagnostic complémentaire approfondi (47 sondages) dont les objectifs étaient notamment de caractériser finement les sols impactés vis-à-vis de l'acceptabilité en centre de stockage de déchets (réalisation d'un maillage resserré de sondages : maille de 100 m² environ) et d'évaluer l'impact sur la nappe des remblais.

Ces investigations complémentaires, menées en octobre 2011 ont permis de:

- **Confirmer la présence généralisée de remblais** au droit de la zone d'étude :
 - Ces remblais sont attribuables aux anciennes activités de l'usine à gaz (présence de mâchefers et de brai notamment) ainsi que des déchets de démolition,
 - Ces remblais présentent de forts impacts notamment en HCT, HAP et cyanures,
- **Déterminer les filières d'élimination** des sols à excaver : ISDI, ISDND, ISDD mais dépassent régulièrement les critères relatifs à l'acceptabilité de terres en ISDD et nécessiteront des prétraitements ;
- **Déterminer la qualité des eaux souterraines** :
 - Nappe superficielle des remblais : un impact en Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), et cyanures, sur un seul ouvrage en aval hydraulique de la zone,
 - nappe profonde des alluvions : aucun impact pour les composés analysés.

Du fait de la nature même des composés, pour la plupart peu volatils (hors benzène), peu solubles et peu bio-accessibles et au regard du projet d'aménagement (induisant des excavations) et des délais de réalisation du projet, il n'a pas été retenu de **méthodes de traitement in-situ**. Par ailleurs, parmi les **techniques de traitement sur site**, en raison des caractéristiques des matériaux impactés en particulier des volumes en jeux, et des contraintes spatio-temporelles certaines sont inadaptées (biotertre, lavage des terres par solvants, stabilisation, Phytoremédiation etc.), et ont donc été écartées.

En conséquence, seules les possibilités de gestion des matériaux impactés par excavation et élimination hors site en filière agréée ont été étudiées.

Les investigations menées ont permis de déterminer en première approche, l'état environnemental du site, les filières de traitement envisageables pour les sols issus de la future excavation au droit de la zone d'étude (création d'un sous-sol) et **d'estimer le coût de l'évacuation de terres impactées.**

Sur la base d'une cote de terrassement à 0,4 m NGF (profondeur moyenne de terrassement de 2,0 m), **le montant total des opérations d'élimination des terres au droit du projet EIFFAGE uniquement, s'établit entre 1 550 K€ HT et 2 180 K€ HT.** A noter que ce chiffrage ne prend pas en compte le montant de la maîtrise d'œuvre, les analyses à réaliser au cours des travaux (certificats d'acceptation préalable – CAP, analyse des bords et flancs de fouille), ni la réalisation d'une analyse des risques résiduels.

Enfin, il conviendra, après les travaux d'excavation, de réaliser une **analyse des risques résiduels (ARR)** afin de vérifier la compatibilité environnementale du site avec les usages projetés, en raison de la présence dans les eaux souterraines d'un impact en composés volatils et des impacts résiduels susceptibles d'être toujours présents dans les sols.

**Évacuation
obligatoire**

**Coûts
estimés:
Entre 1,55
et 2,180
millions
d'euros**



1 - Introduction

Dans le cadre des travaux d'aménagement liés à l'opération Marinadour à Bayonne (64), des sols pollués liés au contexte industriel de l'ancienne usine à gaz seront rencontrés en terrassement.

L'opération globale d'urbanisme est séparée en 3 sous-projets différenciés :

- partie KAUFMAN & BROAD, avec disponibilité d'études antérieures et pollutions avérées dans les terrains destinés à être excavés et évacués,
- partie EIFFAGE, avec une étude récente sur les sols destinés à être excavés et évacués,
- partie AGGLOMERATION COTE BASQUE ADOUR, avec passage sous ouvrage et problématique d'ancienne base de gazomètre potentiellement polluée et pouvant être interceptée par les nouveaux travaux.

Dans ce contexte, l'ACBA a mandaté la société **ArcaGée** pour la réalisation d'une mission de diagnostic environnemental (prestation EVAL de la norme NF X 31-620-2) sur la zone devant accueillir l'aménagement public, localisée schématiquement sur la photographie aérienne suivante :

6.4. Coût associé

Le coût estimé de ce scénario de gestion est présenté dans le tableau suivant :

	Surface (m²)	Volume (m3)	Tonnage (t)	Fillière possible	Coût filière (€ HT / t ou € HT/m² pour les géotextiles)	Coût (€ HT)
Excavation des remblais et stockage hors site pour tri		1800	3240	Stockage hors site	15	48 600,00 €
Analyses d'acceptation et de suivi						10 000,00 €
Suivi du chantier						15 000,00 €
Evacuation de déchets dangereux			750	ISDD	150	112 500,00 €
Evacuation de déchets non dangereux			1740	ISDND	100	174 000,00 €
Evacuation de déchets inertes			750	ISD inertes	15	11 250,00 €
Géotextile au droit des espaces verts et cheminement	4000			Géotextile	3	12 000,00 €
TOTAL						383 350,00 €

Estimation du coût de la solution de gestion

Le coût de ce scénario serait de 380 000 € HT, **travaux compris**, hors terres d'apport.

6.7. Sécurité du chantier

Le chantier sera clôturé afin d'éviter l'accès du site à des personnes non autorisées. Aucune prestation de gardiennage n'est prévue.

Suite à une analyse des risques, en plus de la rédaction d'un PPSPS, une formation des opérateurs sera réalisée. Elle aura pour objectif d'indiquer les mesures de maîtrise des risques d'exposition aux pollutions (essentiellement métaux, présentant un risque sanitaire par contact direct et inhalation de poussières) présentes dans les terres. A l'issue de cette formation, un livret sera remis à chaque intervenant, regroupant :

- les bonnes pratiques de chantier (hygiène, dispositions à respecter pendant le chantier, ...),
- les équipements de protection individuelle nécessaires (gants, bottes, casque, lunettes, masques anti-poussières),
- les équipements de protection collective disponibles,
- ...

Et les transferts?
Et la Sicanam?

Total de la dépollution du site (pour l'instant):

GDF: 4, 975 millions de francs soit 0,76 millions d'euros.

Marinadour: 5 millions d'euros.

Rive Adour: 2,18 millions d'euros.

Partie ACBA: 380 000 euros.

Total provisoire: **8,3 millions d'euros pour l'instant.**

(ce qui indique la gravité de la pollution)

Nous vous proposons:

- De vous constituer en association
- D'adhérer au CADE (en association ou individuellement
- De ne pas adhérer au CADE et choisir votre mode de fonctionnement....

Mais en tous les cas: regroupez vous pour être écoutés!

Nous vous proposons:

- De demander à être systématiquement avisés en cas de manipulation de matériaux souillés.
- De demander des citernes pour stocker les eaux polluées.
- De demander des pulvérisations d'eau s'il y a des émissions de poussières.
- D'exiger des bâches sur les camions qui transfèrent les matériaux.

.....